



Commune de **LIMBOURG**

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

La demanderesse est **Madame Graziella CALAFATO**, domiciliée Honthen 65 à 4837 BAELEN ;

Le terrain concerné est situé à **4830 LIMBOURG, Rue Oscar Thimus 68** et cadastré **1^{ère} Division, Section A, n° 356** ;

Le projet consiste en **la construction d'un balcon avec escalier extérieur pour une habitation unifamiliale de type résidentiel permanent**, et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet est conforme aux prescriptions urbanistiques du Guide Communal d'Urbanisme ;

Le bien se situe dans la zone de protection de la Ville historique de Limbourg

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1 6°. – D.IV.40-1 - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h30' à 12h00' et de 13h30' à 16h00'** à l'adresse suivante : **Administration Communale, Avenue Victor David n° 15 à 4830 LIMBOURG** ;

L'enquête publique est ouverte le 21/10/2026 et clôturée le 04/11/2026 :

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **A.C. de LIMBOURG (voir adresse ci-dessus)** ;
- par courrier électronique aux adresses suivantes : **urbanisme@ville-limbourg.be**
- remises à Mme CLOSE, dont le bureau se trouve à l'A.C. de LIMBOURG ;

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique + CALAFATO ;**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de **Mme CLOSE (087/76.04.17)** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **à l'Administration Communale, Salle du Conseil Communal, le 04/11/2026 à 09h30' ;**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - ~~le conseiller en environnement~~ - la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet - est **Mme CLOSE**, dont le bureau se trouve **à l'Administration Communale.**